

## SCL - CAP n°3 des Adjoint(e)s Techniques du 10 octobre 2019

L'administration était représentée par Thierry Picart (Chef du SCL), Nadine De Bellis (Responsable du Pôle RH du SCL) et Sylvie Gauthier (Pôle RH du SCL).

**Solidaires CCRF & SCL** était représenté par Marie Guiran et Claire Rischmann.

### Ordre du jour de cette CAP

• *En formation plénière :*

- 1- Approbation du procès-verbal de la CAP du 3 avril 2019,**
- 2- Inscription hors période d'un adjoint technique principal de laboratoire de 2<sup>ème</sup> classe,**
- 3- Questions diverses.**

• *En formation restreinte n°1 (ATPL1) :*

- 4- Approbation du procès-verbal de la CAP du 14 juin 2018,**
- 5- Approbation du procès-verbal de la CAP du 3 avril 2019.**

• *En formation restreinte n°2 (ATPL1 / ATPL2) :*

- 6- Approbation du procès-verbal de la CAP du 14 juin 2018,**
- 7- Approbation du procès-verbal de la CAP du 3 avril 2019,**
- 8- Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ATPL 1<sup>ère</sup> classe,**
- 9- Détachement d'un agent ATPL 2<sup>ème</sup> classe.**

• *En formation restreinte n°3 (ATPL2 / ATL) :*

- 10- Approbation du procès-verbal de la CAP du 14 juin 2018,**
- 11- Approbation du procès-verbal de la CAP du 3 avril 2019,**
- 12- Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ATPL 2<sup>ème</sup> classe.**

### **1- Approbation du procès-verbal de la CAP du 3 avril 2019**

Le procès-verbal (formation plénière) a été approuvé à l'unanimité.

### **2- Inscription hors période d'un adjoint technique principal de laboratoire de 2<sup>ème</sup> classe**

L'administration a informé les élus de l'inscription hors période d'un agent ATPL 2<sup>ème</sup> classe sur le tableau de mutation. La CAP a émis un avis favorable à cette inscription.

Il a été rappelé que l'inscription sur le tableau de mutation ne signifie pas que les agents seront mutés, mais donne uniquement vocation à l'être. Selon de récentes informations reçues par l'administration, il semblerait que la réalisation de cette mutation soit en bonne voie.

### **3- Questions diverses**

- La formation initiale des agents de catégorie C et B devrait se dérouler au mois de février 2020, à Tourcoing.
- A la suite de la fermeture de l'activité microbiologique de Paris et au transfert de cette dernière vers 3 autres laboratoires du SCL, l'administration précise que les laboratoires accueillant auront les moyens nécessaires.

### **4/5- Approbation des procès-verbaux des CAP du 14 juin 2018 et du 3 avril 2019**

Les procès-verbaux (formation restreinte n°1) ont été approuvés à l'unanimité.

### **6/7- Approbation des procès-verbaux des CAP du 14 juin 2018 et du 3 avril 2019**

Les procès-verbaux (formation restreinte n°2) ont été approuvés à l'unanimité.

### **8- Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ATPL 1<sup>ère</sup> classe**

Conditions de promouvabilité : être ATPL 2, avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 4<sup>ème</sup> échelon et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

Pour 2019, 7 agents sont promouvables et 1 promotion est possible.

Est promu : Dominique MORENO (SCL 13). La nomination prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

### **9- Détachement d'un agent ATPL 2<sup>ème</sup> classe**

L'administration a informé les élus du détachement à l'INPS d'une Adjointe Technique Principale de 2<sup>ème</sup> classe.

### **10/11- Approbation des procès-verbaux des CAP du 14 juin 2018 et du 3 avril 2019**

Les procès-verbaux (formation restreinte n°3) ont été approuvés à l'unanimité.

### **12- Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ATPL 2<sup>ème</sup> classe**

Conditions de promouvabilité : être ATL, avoir atteint le 5<sup>ème</sup> échelon et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

Pour 2019, 1 agent est promouvable. Cependant, aucune promotion n'est possible cette année.

#### **A votre disposition pour tout complément d'information**

Marie GOUIRAN - Laboratoire de Montpellier – 04.67.04.62.00

[Marie.GOUIRAN@scl.finances.gouv.fr](mailto:Marie.GOUIRAN@scl.finances.gouv.fr)

Claire RISCHMANN - Laboratoire de Strasbourg – 03.88.66.48.96

[Claire.RISCHMANN@scl.finances.gouv.fr](mailto:Claire.RISCHMANN@scl.finances.gouv.fr)